



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 24 mai 2016

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture : 20h00

Appel : 46 membres présents, 9 membres excusés

Excusés
Ray Atkinson
René-Philippe Charton
Florence Dos Santos
José Manuel Dos Santos
Giorgio Micello
Olivier Paley
David Savelli
Konstantin Turnau
Arbenita Zejna

Le quorum est atteint: 84%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 19 avril 2016.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 40.
4. Dépôt du préavis municipal N° 86 – Réhabilitation complète de la fontaine de la place du Marché. Nomination de la commission.
5. Dépôt du préavis municipal N° 89 – Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse-aspiratrice. Nomination de la commission.
6. Préavis N° 88 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal (législature 2016-2021). Rapport de la commission – prise de décision.
7. Associations intercommunales.
8. Divers et propositions individuelles

En ouverture de séance, exposé de M. Yannick Orset architecte et délégué à l'énergie de la Commune sur un « Etat des lieux des bâtiments communaux et perspectives de planification en termes de rénovation ».

Dans un second temps, la Présidente souhaite la bienvenue à chacun puis procède à l'assermentation de M. Alexandre Besson (UDC) en remplacement de M. Robin Davies (UDC) démissionnaire. Elle passe ensuite à l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité tel que présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 19 avril 2016.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté, à l'unanimité.



2. Communications de la Présidente.

La Présidente procède à la lecture de deux lettres de démission de conseillers: celle de M. Robin Davies avec effet immédiat et celle de M. Ray Atkinson à fin juin 2016.

Elle rappelle enfin que la séance d'assermentation se déroulera le 14 juin 2016 et termine en indiquant qu'en date du 10 septembre aura lieu la sortie du Conseil.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon informe que le 6 juin à la Salle du Conseil aura lieu une information publique sur le plan de quartier Gare Nord-Schenk qui devrait être mis à l'enquête entre le 4 juin et le 4 juillet 2016.

M. Echenard annonce un reportage sur la déchetterie de Rolle et sur le tri des déchets pour les citoyens, reportage diffusé lors de l'émission «Mise au point» du 5 juin. A ce propos il semble que la déchetterie de Rolle soit une Rolls...

Il en vient au sujet de la taxe au sac, sujet délicat s'il en est, ayant le recul de trois années complètes (dès le 1^{er} janvier 2013). Les coûts annuels de traitement des déchets urbains et ordures ménagères avec le coût annuel de la collecte des déchets urbains montrent une légère diminution, par contre le coût des déchets méthanisables augmente. Les coûts globaux après déductions (participations intercommunales à la déchetterie), sont de 1'011'000.- en 2013, 1'041'000.- en 2014 et 1'065'000.- en 2015; ils ont donc légèrement évolué. En 2012, lors de la mise en place du concept, l'estimation pour la taxe personnelle a été faite sur une base de Fr. 70.- par habitant pour les personnes physiques à partir de 18 ans, 25 ans en cas de formation. Cette taxe a rapporté environ Sfr. 298'00.- la première année, Sfr. 291'000.- la deuxième année et Sfr. 292'000.- la troisième année. Le tonnage des déchets récoltés a baissé en 3 ans et la conclusion est que le rollois trie, de même que les autres habitants du district. Les 887 tonnes de déchets de 2013 ont rapporté Sfr. 474'146.-. Pour rappel la taxe au sac repose sur 3 piliers; l'impôt qui est de 30%, le maximum de ce qui peut l'être, la taxe au sac et la taxe personnelle (Fr. 70.-) et/ou la taxe entreprises. A noter qu'à Rolle il y a beaucoup de déchets de voirie (poubelles publiques aux quais, plage, port, etc...). A la fin de l'année 2013, 18.9% des coûts étaient financés par l'impôt alors qu'il avait été prévu un taux de 30%. Par contre en 2014 le taux de couverture de l'impôt a passé à 40% et en 2015 à 41% ce qui outrepassa le maximum autorisé. Il faut donc faire des ajustements afin que le taux retrouve ses 30%. La Municipalité a donc validé une augmentation de la taxe individuelle pour l'année 2016, mais malgré l'augmentation le prix sera toujours inférieur à celui de certaines communes. Le montant, revu à la hausse de Fr. 20.-, sera donc de Fr. 90.- en 2016. Les factures envoyées aux citoyens seront accompagnées d'explications circonstanciées.

Mme Byrne Garelli donne quelques informations au sujet de la Débridée dont le montant des travaux sera plus élevé que celui indiqué dans le préavis pour le crédit d'étude. De ce fait le montant des honoraires d'architecte sort des limites des marchés publics ce qui a contraint à opter pour la procédure d'appel d'offres en marché public. Quatre bureaux ont été contactés avec un cahier des charges et des critères d'adjudication précis et à ce jour la Municipalité a accordé un mandat et les travaux vont reprendre. La mise à l'enquête sera lancée prochainement, l'idée étant de faire les appels d'offres pour les travaux dans le courant de l'été pour le début des travaux en décembre 2016. L'augmentation du loyer a été négociée avec le locataire pour couvrir les charges et il y aura également une participation de sa part pour financer en partie les équipements. Un package assez équilibré sera donc présenté en temps voulu. La date d'ouverture de l'établissement est prévue en août 2017.



4. Dépôt du préavis municipal N° 86 – Réhabilitation complète de la fontaine de la place du Marché. Nomination de la commission.

Les membres de cette commission sont les suivants: présidente, Mme Beck; rapporteur, Mme Petitpierre; membres, MM. Ansermoz, Anderegg, Mivelaz, Beck et Mme Menamkat. La nomination de la commission est acceptée à l'unanimité.

5. Dépôt du préavis municipal N° 89 – Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse-aspiratrice. Nomination de la commission.

Les membres de cette commission sont les suivants: président, M. Rigolet; rapporteur, M. Ansermoz; membres, MM. Anderegg, Mivelaz, Beck et Mmes Beck et Fries. La nomination de la commission est acceptée à l'unanimité.

6. Préavis N° 88 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal (législature 2016-2021). Rapport de la commission – prise de décision.

Le rapporteur, Mme Schmutz, lit les conclusions du préavis municipal puis celles du rapport amendé de la Cofin.

La Présidente ouvre la discussion sur le premier amendement, et Mme Schmutz explique que par souci d'équité la Cofin a décidé de rétablir le montant de Fr. 40.- par séance de commission pour tous les conseillers.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité (1 abstention).

La Présidente ouvre la discussion sur le deuxième amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité (2 abstentions).

La Présidente ouvre la discussion sur le troisième amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe alors à la discussion sur le fond, la referme et passe au vote qui montre que le préavis 88 amendé est accepté à la majorité (1 voix contre).

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis **amendé** de la Municipalité du 4 avril 2016
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet

Décide

D'adopter les jetons de présence et indemnités du Conseil communal valables du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 24 mai 2016



7. Associations intercommunales.

La parole n'est pas demandée sur ce point.

8. Propositions individuelles et divers.

Mme Bermejo Dubois réagit à la mauvaise nouvelle qu'est l'augmentation de la taxe (impôt). Le tri des déchets doit améliorer l'écologie, améliorer la qualité de vie et également féliciter et valoriser les rollois de leurs efforts en matière de tri, or aujourd'hui on leur impose un supplément de taxe sans apporter de prestation supplémentaire. Il y a certainement une raison chiffrée à cette augmentation, cependant elle incite la Municipalité à réfléchir avant d'envoyer les nouvelles factures, surtout quand on annonce dans la presse que les comptes rollois sont dans le noir. La pilule est un peu difficile à avaler si le message qui passe est que tout va bien, que les citoyens font un bon travail, prennent du temps pour trier et qu'ils sont récompensés par un supplément de taxe. Elle estime qu'une prestation supplémentaire devrait être envisagée afin que les rollois «s'y retrouvent».

M. Echenard précise que le compte N° 45 doit s'autofinancer, et il en profite pour rappeler que lorsque le principe de financement de cette taxe au sac a été créé en 2012, l'idée était que tous les rollois de plus de 10 ans y fussent assujettis, mais le Conseil a voté l'exonération des jeunes en formation, au nombre actuellement de 1275. Si ce nombre est multiplié par les Fr. 70.- de l'impôt, on arrive à peu près à un revenu de Fr 90'000.-, montant qui correspond à celui qui manque et qui implique une correction obligatoire. A cause de l'amendement du Conseil, non prévu lors du montage financier de la Commune, le manque à gagner doit être compensé.

M. Hay trouve qu'il est un peu fort que cet argument sorte ce soir. Il a fait partie de la commission en question et à l'époque nul n'a estimé que les jeunes en formation devaient payer une taxe et le Syndic n'avait pas pensé que cette idée était saugrenue et mettrait en péril l'équilibre financier de la gestion des déchets. Il pense qu'il aurait été fair-play de relever que c'était la Cofin qui a mis le doigt sur le problème en 2015 et que ce sujet a été tiré en longueur pour éviter de faire débat entre deux urnes; cela fait déjà un moment que l'on sait que l'équilibre n'est pas atteint. Il confirme que l'augmentation de la taxe est un mauvais signal pour les rollois qui font bien les choses, et il faudra des talents de poète pour faire passer l'augmentation.

M. Théodore pose une question à la Municipalité au sujet de la transmission de données personnelles à des fins commerciales ou publicitaires. «Une enquête menée dans le cadre de l'émission «on en parle» du 14 mars 2016 sur la RTS, révèle que les données personnelles de 70% des Vaudois sont transmises à des fins commerciales ou publicitaires à la Fondation BVA (Bureau vaudois des adresses). Les communes sont libres, sous certaines conditions, de communiquer ou de vendre des informations sur leurs habitants. Les données collectées permettent d'effectuer des envois publicitaires ciblés pour le compte de sociétés. Rolle fait partie des 90 communes qui n'ont pas répondu à l'émission «On en parle». Notre Municipalité serait-elle disposée à révéler au Conseil communal si la Commune de Rolle a transmis des données personnelles de résidents rollois à la Fondation BVA ? Le cas échéant, nos autorités ont-elles averti les citoyens concernés de leur droit que leurs informations ne soient pas communiquées?»

Mme Tecon répond que la Municipalité se penchera sur cette question et y répondra lors du prochain Conseil.

Mme Truc Brenneisen, au sujet du tri des déchets, remarque qu'au début le tri pouvait se faire de façon assez simple à la déchetterie, mais au fur et à mesure des années celui-ci se fait plus compliqué. Elle s'interroge sur la rationalisation d'un tri si exacerbé parce qu'au final il faut importer des déchets, de Naples par exemple, pour faire tourner les usines d'incinération comme celle de Lausanne où il n'y a plus assez de mélange de matières. Il semblerait judicieux de se poser la question de l'utilité de certains tris. Et est-il valable de casser le Sagex, qui s'il prend beaucoup de place, pollue lorsqu'il est émiétté ?



M. Echenard estime que c'est une chance d'avoir à Rolle une benne pour le plastic sale qui réduit d'autant les déchets qui prennent place dans les sacs taxés. Il va se renseigner auprès de l'entreprise TESA afin de savoir quelle est la ou les filières de traitement de certaines matières et aura des éléments chiffrés à transmettre lors d'un prochain Conseil.

M. Lecoultré a constaté qu'il est impossible, à la Poste de Rolle, de simplement glisser une enveloppe dans une boîte aux lettres. Le bureau flambant neuf ne dispose pas d'une boîte aux lettres pour la clientèle, il faut faire la queue.... Il s'est renseigné au guichet et il lui a été répondu que le propriétaire du bâtiment, à savoir la Migros, refusait la pose de boîtes aux lettres. Cela lui a paru tellement absurde qu'il a écrit à la Migros en tant que client de la Migros, client de la Poste et Conseiller communal, pour finalement ne recevoir aucune réponse.

Mme Eynard ne comprend pas les différences qui existent entre les différentes déchetteries du Canton; dans certaines il faut trier le verre par couleur ou dissocier le carton du papier, ce qui n'est pas la marche à suivre partout. De toute façon on sait que tout le verre ou tout le papier terminent au même endroit.

M. Echenard explique que le papier trié, propre et sans carton, a une plus grande valeur avec une meilleure rétrocession, de même que le verre qui se vend mieux s'il peut directement être recyclé par couleur.

La présidente lève la séance à 21h20 et cède la place à Mmes Tecon et Montanet pour la présentation du plan de quartier Grandes Buttes – Jardin.

Au nom du Conseil communal

Pascale VOLLENWEIDER
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire